

## **Annexe « G »**

### **Les lanières patrimoniales**

## LES LANIÈRES PATRIMONIALES

Rigaud : Rang Saint-Thomas (de la voie ferrée à la frontière), chemin Haut-de-la-Chute (entre les lots 358 et 438 inclus), Rang de la Fourche (en entier), chemin du Petit-Brûlé (entre les lots 234 et 316), chemin des Érables (du cimetière au lot 228), chemin Saint-François (au nord de la rue Séguin), La Grande-Ligne (entre les lots 5 et 17 inclus);

Très-Saint-Rédempteur : Rang Principal (en entier), chemin du Ruban (en entier), chemin Saint-Guillaume (entre lots 140 et 147);

Sainte-Marthe : rang Saint-Guillaume (en entier), rang Sainte-Marie (en entier), rang Sainte-Julie (en entier);

Sainte-Justine-de-Newton : 2<sup>e</sup> rang (entre lots 11 et 21 inclus), 3<sup>e</sup> rang (à l'est du village), 4<sup>e</sup> rang (entre lots 308 et Saint-Polycarpe), 6<sup>e</sup> rang (en entier), 7<sup>e</sup> rang (en entier);

Hudson : Main Road (entre lots P-1999 et la rue X, entre P-58 et Vaudreuil-Dorion);

Saint-Lazare : Côte Saint-Charles (lots 553 à 601), chemin Sainte-Angélique (à l'ouest du village), chemin Saint-Louis (entre le boul. Cité-des-Jeunes et l'Autoroute 40), chemin Duhamel (de la voie ferrée à Les Cèdres);

Vaudreuil-Dorion : chemin de l'Anse (en entier), route Harwood (de l'Autoroute 40 au lot 1891 inclus), boul. Cité-des-Jeunes (entre les lots 1738 et 1756), chemin Les Chenaux (à partir du lot 1769 jusqu'à l'Autoroute 40), rue Saint-Jean-Baptiste (en entier), chemin Saint-Antoine (de Les Cèdres au lot 1650 inclus), chemin Saint-Louis (lots 1915 à 1921);

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot : boul Perrot (Grande Anse : entre les lots 271 et 279 inclus);

Les Cèdres : chemin du Fleuve (à l'est du village jusqu'au lot 412 inclus, sauf le noyau du Bas des Cèdres), chemin Saint-Antoine (lots 361 à 406), chemin Saint-Grégoire (entre les lots 280 et 299), chemin Saint-Féréol (de la montée Marsan à Saint-Lazare), chemin Saint-Dominique (à partir du lot 123 jusqu'au boul. Cité-des-Jeunes);

Coteau-du-Lac : chemin de la Reine (de la rue X vers l'est jusqu'au lot #15 incl.), chemin Saint-Emmanuel (de la voie ferrée à Saint-Clet), chemin de la Rivière-Rouge Est (en entier), chemin du Ruisseau (en entier);

Les Coteaux : le chemin Lippé (de Saint-Polycarpe au lot 178 inclus);

Saint-Clet : le chemin Saint-Emmanuel (en entier), la rang Sainte-Anne (de Coteau-du-Lac au no civique 1566, puis du lot 105 au lot 231), le boul Cité des jeunes (du lot 147 au lot 169);

Saint-Polycarpe : chemin Élie-Auclair (lot 192 à 235 inclus et 410 à 442 inclus) chemin Sainte-Marie (en entier), chemin Sainte-Catherine (de Saint-Zotique au no civique 1281); chemin Saint-Philippe (de Rivière-Beaudette au lot 23 inclus);

Saint-Zotique : rang Saint-Thomas (du lot 706 à 759);

Saint-Télesphore : chemin Sainte-Catherine (ou Principal) (entre les lots 140 et 155 inclus), chemin Saint-Georges et Sainte-Anne (en entier), chemin du Petit Saint-Patrice (en entier), 8<sup>e</sup> rang (en entier), chemin de la Grande Côte (lots 175 à 195), chemin Saint-André (entre lots 40 et 90).

N.B. : Les lanières incluent toujours les deux côtés de la route.